Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260605-2026_05_018-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage des délibérations : 10 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Arvest, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, CARO Amélie, HEMERY Ludivine, LALLOUET Maëlle , LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, ROBIN Christophe, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**

Absents représentés **: BOZEC Claire absente ayant donné procuration à Amélie CARO, GRASSI Géraldine absente ayant donné procuration à Raphaëlle LUCAS, LE GALL Steeve absent ayant donné procuration à Patrice PERSON, LE GOFF Pierre absent ayant donné procuration à Alain PORHEL, LEVER Olivier absent ayant donné procuration à Béatrice TROMEUR**
Absent excusé **: CERCLERON Christophe**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 05 / 018 : Mise à disposition d'un terrain à la Société de chasse

Mme Le Maire explique que la société de chasse de Pleyben poursuit son développement et ses actions ; elle compte aujourd'hui près de 90 adhérents qui se retrouvent régulièrement pour pratiquer les différentes formes de chasse dans le respect des réglementations en vigueur.
L'action de la société de chasse présente un intérêt notable pour plusieurs raisons :

- Elle joue un rôle essentiel dans la régulation des populations d'animaux sauvages, notamment des sangliers. Sans cette régulation les populations de ces animaux pourraient croître de manière incontrôlée, entraînant des dommages significatifs aux cultures, aux infrastructures et aux écosystèmes locaux. En maintenant un équilibre écologique, la société de chasse protège les intérêts des agriculteurs, des habitants et de l'environnement
- Elle contribue activement à l'aménagement et à l'entretien des espaces naturels. En entretenant les accès et les sites où elle pratique son activité, elle assure la préservation des espaces, améliore leur accessibilité et les rend plus agréables et plus sûrs.

Les responsables de la société ont sollicité la commune pour les aider à trouver une solution d'hébergement pour leurs activités. Le local de l'ex-Manpower se trouvant désormais vide de ses occupants, et compte tenu de sa vétusté, nous avions prévu de le démolir.

Après échange, la Sté de chasse se porte volontaire pour faire l'enlèvement à ses frais, et à une réinstallation sur le terrain communal qui se trouve à la Petite Vallée, où était jadis l'ancienne station d'épuration.
Un permis de construire a été déposé, qui prévoit un raccordement au tout à l'égout.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **autoriser la mise à disposition gratuite de ce terrain à la Sté de Chasse.**
- **Autorise Mme Le maire à signer la convention de mise à disposition dont le projet est joint à la présente.**

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Alain PORHEL

Le Maire
Amélie CARO